

36 Place de la Mairie Tel : 05.65.69.02.42 Mail : mairie-de.camboulazet@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

(EXTRAITS)

L'an deux mille vingt,

Le quatorze du mois de décembre à 20 Heures,

Le Conseil Municipal de la commune de CAMBOULAZET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LACHET Jean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 10/11/20

Aucun absent ; le conseil est au complet.

Monsieur Julien ANGLES a été désigné secrétaire de séance.

1 Zoom

Voirie :

Programme travaux 2021: Après présentation des divers chantiers chiffrés, le Conseil Municipal s'est prononcé sur les travaux suivants à réaliser en 2021 :

- Poursuivre les travaux sur la VC4 du Puech Besset vers La Fabrie partie haute et partie basse.
 - Une réflexion est à mener sur cette voie communale par rapport à un changement de priorité.
- Carrefour VC la Fabrie/Pruns.
- Travaux de busage route de la Levade.

Curage des fossés sur la commune prévu janvier 2021.

 Réalisation d'un mur en pierres de sécurité à l'entrée de l'aire de pique-nique à Versailles : Les travaux seront effectués au printemps.

2- Sujets d'actualité

Suivi des actions en cours :

A. Radars pédagogiques :

Après étude et débat, le Conseil Municipal a décidé de ne pas souscrire de contrat de maintenance pour ces deux radars.

La question des déplacements des radars a été évoquée afin de pouvoir les installer au village de Lacombe et Noyès et dans les autres hameaux en suivant.

Il faut toutefois prendre en compte le problème de manutention rigoureuse que cela nécessite (panneaux photovoltaïques fragiles etc....).

Demande d'un devis pour l'acquisition éventuelle d'un radar supplémentaire pour l'entrée de Noyès. Dossier à suivre.

B. Communauté de communes : Compte rendu des diverses réunions

*Conseil de communauté du 10/12/2020

C. <u>DELIBERATION OBJET</u>

Modification des Attributions de Compensation de la Commune liées au fonctionnement des gymnases et à la restitution du transfert de charges lié aux écoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la notification faite par Madame la Présidente de Pays Ségali Communauté, des rapports n° 4 et n°5 établis par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est prononcée en faveur respectivement de la modification des attributions de compensation de la Commune relatives au fonctionnement des gymnases et de la restitution des attributions de compensation de la Commune relatives au fonctionnement des écoles qui ne sont plus de la compétence communautaire depuis le 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de ces deux modifications des attributions de compensation, compte tenu des rapports n°4 et n°5 de la CLECT, à la majorité des deux tiers, comme il se doit dans le cadre de la procédure libre de modification des attributions de compensation.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter cette modification des attributions de compensation de la Commune, relatives au fonctionnement des gymnases d'une part et à la restitution de la compétence Ecoles d'autre part.

Le Conseil Municipal

Vu le rapport 2020 n°4 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées Vu le rapport 2020 n°5 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'approuver la modification de l'attribution de compensation de la Commune de Camboulazet, pour le fonctionnement des gymnases de compétence communautaire ;

D'approuver , également, la modification de l'attribution de compensation de la Commune de Camboulazet, suite à la restitution de la compétence Ecoles au 1^{er} juillet 2020 ;

D'approuver , en conséquence, un montant modifié d'AC pour la Commune en 2020 de **22 820,70€** et

CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

D. <u>DELIBERATION OBJET</u>: Modification des attributions de compensation de la Commune relatives à la modification des AC 2021 liées à la restitution du transfert de charges lié aux écoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la notification faite par Madame la Présidente de Pays Ségali Communauté, du rapport n°5 établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est prononcée en faveur de la restitution des attributions de compensation de la

^{*}Réunion CLECT du 08/12/2020

Commune relatives au fonctionnement des écoles qui ne sont plus de la compétence communautaire depuis le 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de cette modification des attributions de compensation pour 2021, compte tenu du rapport n°5 de la CLECT, à la majorité des deux tiers, comme il se doit dans le cadre de la procédure libre de modification des attributions de compensation.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter cette modification des attributions de compensation de la Commune, relatives à la restitution de la compétence Ecoles.

Le Conseil Municipal

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le rapport 2020 n°5 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'approuver la modification de l'attribution de compensation de la Commune de Camboulazet, suite à la restitution de la compétence Ecoles au 1^{er} juillet 2020.

Il en résulte un montant de l'attribution de compensation pour la Commune en 2021 de 8 214,01 € (à percevoir).

CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

E. <u>DELIBERATION OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL</u> A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS)

Après vote, en bonne et due forme, sont élus, à l'unanimité des voix :

Maxime Enjalbert, Jean Lachet (titulaires) et Alexandrine Litre (suppléante).

F. <u>Décision modificative N° 02 du budget 2021</u>

Afin de régulariser les attributions de compensation 2020 et de payer les dépenses liées aux écoles du 01/07 au 31/12/2020, le Conseil municipal doit voter une décision modificative du budget 2020 :

DELIBERATION: OBJET: DECISION MODIFICATIVE N° 02: BUDGET COMMUNAL 2020

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
F ON CT I ON NEME NT				
D 739211 : Attributions de compensation	31 800.00€			
T OTAL D 014 : Atténuations de produits	31 800.00€			
D 657358 : Subv aux autres groupements		31 800.00€		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		31 800.00€		
Total	31 800.00€	31 800.00€		

G. Commission économique : compte rendu de la réunion du 24/11/20

Dans le courant de l'année 2021, une réunion sera organisée par les responsables de la commission économique du conseil municipal de Camboulazet avec l'ensemble des artisans, commerçants, agriculteurs et entreprises installés sur la commune.

H. Assainissement : compte rendu de la visite du 29/09/2020 à la station d'épuration

Les préconisations du technicien sont les suivantes pour la station du Pouget :

- Changer le compteur de chasse d'eau par un « compteur mécanique » (pas d'électricité, plus simple).
- Nettoyer les drains
- Nettoyer le décoloïdeur : à faire 1fois/an
- Entretenir le bac au dessus des drains pour ne pas laisser l'herbe pousser

Le Conseil municipal donne son accord pour la commande du compteur de chasse d'eau.

Au niveau du poste de refoulement : Il faut signaler les coupures de courant, pour éviter un engorgement, au moyen d'une lumière (allumée/éteinte) sur l'armoire, visible de la route. Il faut, également, réparer les serrures des armoires.

Sujets nouveaux :

A- <u>SIEDA</u>: Groupement de commande électricité; compte rendu de la visio conférence du 7/12/20

La mairie de Camboulazet avait fait le choix en février 2020 d'adhérer au groupement pour l'achat d'énergie auprès du SIEDA; Suite à la procédure commande publique, le fournisseur retenu dans le cadre de la consultation est EDF.

B- <u>Indemnité gardiennage Eglise</u>

DELIBERATION: OBJET: INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a la possibilité de rémunérer les services de gardiennage de l'église communale, qui revêt un caractère facultatif.

Par délibération en date du 03/09/2013 une indemnité forfaitaire avait été instaurée et versée à Mme CALMELS Josette pour assurer le gardiennage de l'église de Camboulazet jusqu'en 2018. Aujourd'hui, cette mission est assurée par Mme Danièle GOMBERT.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de verser désormais cette même indemnité forfaitaire à Madame GOMBERT Danièle à compter du 01 /07 / 2020. Proposition adoptée à l'unanimité des membres du Conseil.

c- <u>Informations</u>

• Elections : nouveau dispositif pour l'envoi des résultats Un nouveau mode de transmission des résultats, le soir des élections, est disponible. Ce dispositif est actuellement expérimenté par les communes de plus de 4 000 habitants. La préfecture donne la possibilité aux communes de taille inférieure d'adhérer à ce dispositif sur la base du volontariat.

Le Conseil Municipal de Camboulazet est favorable à la mise en place de cette nouvelle procédure pour les prochaines élections de 2021.

• Commission communication : Préparation bulletin communal en cours. La parution est prévue pour janvier 2021.

3 Questions diverses

- 1- Cimetière: Compte tenu de la crise sanitaire de 2020, les travaux du cimetière n'ont pas été engagés. Par conséquent M. le Maire va établir un nouveau dossier pour une demande de subvention pour 2021.
- 2- **Motion BOSCH**: Monsieur le président de l'ADM 12 propose aux maires de l'Aveyron de soumettre à leurs conseils municipaux une motion pour soutenir le maintien des emplois de cette usine Aveyronnaise.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- 3- Courrier Préfecture du 08/12/2020 : La Préfecture autorise les mairies à ouvrir les salles municipales pour accueillir les salariés du secteur du BTP pendant la pause déjeuner.
- 4- Travaux de peinture réalisés dans le logement 1^{er} étage de la Mairie.
- 5- **Peintures boiseries** extérieures côté Sud salle des associations à prévoir.
- 6- **Toiture Mairie**: suite à des infiltrations d'eau, un couvreur viendra le 15/12/20 pour effectuer l'entretien de la toiture.
- 7- **Mise à disposition d'un cahier d'hommage** suite au décès du Président M.Valéry Giscard d'Estaing le 9/12/20 à l'entrée de l'Eglise.
- 8- Réclamation : vitesse excessive à Lacombe

Un administré signale la vitesse excessive de la part d'automobilistes qui traversent le village de Lacombe. La Mairie a pris note de sa réclamation. Ce point sera à prendre en compte avec le projet d'installation d'un radar pédagogique à l'entrée de Noyès.